

BULLETIN D'INSCRIPTION (à remplir lisiblement SVP)

La Ronde des Roches - 14 mai 2017 - VTT Vallée de Seine Belbeuf

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Né(e) : Sexe : F M

Club : Fédération :

N° de Licence : *à présenter au retrait des plaques*

Tel : Email :

En cas d'urgence : M. Mme Tel :

Parcours	Distance	Départ	Choix	Parcours	Distance	Départ	Choix
Ronde Noire	59 km	08H30	<input type="checkbox"/>	Ronde Bleue	32 km	09H00	<input type="checkbox"/>
Ronde Rouge	46 km	08H45	<input type="checkbox"/>	Ronde Verte	19 km	09H00	<input type="checkbox"/>
Pédestre 14	14 km	09H15	<input type="checkbox"/>	Pédestre 10	10 km	09H15	<input type="checkbox"/>

↳ **Inscription en ligne sur le site <http://www.ikinoa.fr>**

↳ **Inscription par courrier** devant parvenir au plus tard le **11 mai 2017** à :
Yves CLERBOUT - 1068 rue des Andelys- 76520 La Neuville Chant d'Oisel

En joignant le bulletin ci-dessus dûment rempli accompagné du chèque de règlement.
à l'ordre de « VTT Vallée de Seine ».

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement et par téléphone.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et je décharge les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir pendant la Ronde des Roches.

Fait à le/...../2017 Signature :

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs de 18 ans

Je soussigné(e),..... Père, mère, tuteur (rayez les mentions inutiles) autorise mon enfant (nom, prénom).....

à participer à la randonnée organisée par le VTT Vallée de Seine le dimanche 14 mai 2017

Fait à Le/...../2017 Signature :

**16ème édition de la
RONDE DES ROCHES**

**À Belbeuf (76)
Le Dimanche 14 mai 2017**

www.vttvalleedeseine.com



Randonnées VTT de 19, 33, 45 et 59 km

Randonnées pédestres de 10 et 14km

Accueil à partir de 07h30

Halle de sports Jacques Anquetil

Rue des Canadiens - 76240 Belbeuf

(Parking des participants au niveau du terrain de foot)

PROGRAMMES Randonnées

- ✚ Inscription et retrait des plaques à partir de 7h30 Salle J Anquetil
- ✚ Ravitaillements sur tous les parcours.
- ✚ Sandwich, cidre fermier, jus de fruit... à l'arrivée.
- ✚ Lots par tirage au sort.

Parcours	Ronde Noire	Ronde Rouge	Ronde Bleue	Ronde Verte	Pédestre 14	Pédestre 10
Départ	08H30	08H45	09H00	09H00	09H15	09H15
Distance	59 km	46 km	33 km	19 km	14 km	9,7 km
Dénivelé+	1320m	970m	490m	160m	340m	250m

TARIF DES ENGAGEMENTS

Parcours	Inscription
Rondes Noire et Rouge	Licencié(*) 7 € / Non licencié 9 €
Rondes Bleue et Verte	Licencié(*) 5 € / Non licencié 7 €
Pédestre 14 et 10	5€

(*) FFC- FFCT- UFOLEP- FSGT

Inscription sur place : +3€ (VTT); +1€ (pédestre)

RENSEIGNEMENTS

- ✚ Tél. : 06 78 75 05 51 (Jean-Philippe) ou 06 83 42 17 71 (Benoît)
- ✚ Email : contact@vttvalleedeseine.com
- ✚ Site internet : www.vttvalleedeseine.com

REGLEMENT

- Article 1** : le port du casque homologué est obligatoire tout au long du parcours.
- Article 2** : Chaque participant se doit de se conformer au code de la route ainsi qu'aux ordres donnés par les organisateurs. Le participant serait seul responsable des accidents dont il serait auteur ou victime.
- Article 3** : Chaque participant devra respecter la nature ainsi que les autres participants.
- Article 4** : Les participants doivent se considérer en randonnée et non sur une course.
- Article 5** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, perte, vol ou incident.
- Article 6** : Seuls sont admis les VTT et tandems VTT en parfait état de sécurité.
- Article 7** : La randonnée est ouverte à tous. Les mineurs de moins de 18 ans devront obligatoirement fournir l'autorisation parentale ci contre. Les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés par un adulte.
- Article 8** : Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant et après l'heure et le passage des ouvriers motorisés.
- Article 9** : En fonction des autorisations, l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours sans préavis.
- Article 10** : L'organisation se réserve le droit, en cas de conditions météorologiques défavorables de différer le départ voire d'annuler la manifestation, dans le cas d'annulation de la randonnée par arrêté préfectoral, les droits d'inscription seront acquis à l'organisateur.
- Article 11** : Des photos et vidéos pourront être réalisées lors de la manifestation. Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leur image dans le cadre de la promotion de la Ronde des Roches.
- Article 12** : L'organisation se réserve le droit de mettre une barrière horaire.

NOS PARTENAIRES

